

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2119

Edition du
18 avril 2016

DANS CE NUMÉRO

Revenu de base inconditionnel et «fin du travail» (Jean-Daniel Delley)

Troisième volet d'une série en vue de la votation du 5 juin 2016 sur l'initiative pour un revenu de base inconditionnel

A qui la loi sur le droit d'auteur sert-elle vraiment? (François-Xavier Viallon)

Un état des lieux critique avant une prochaine révision législative

Mer du Nord – Méditerranée à travers les Alpes suisses (Michel Béguelin)

Le Gothard comme tronçon de l'un des axes du corridor ferroviaire Rotterdam-Gênes, et le tunnel sous la Manche comme élément de comparaison édifiante

Zurich: la ville qui aime les riches? (Michel Rey)

L'urbanisme rose-vert au défi

Revenu de base inconditionnel et «fin du travail»

Troisième volet d'une série en vue de la votation du 5 juin 2016 sur l'initiative pour un revenu de base inconditionnel

Jean-Daniel Delley - 16 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29215>

La raréfaction du travail salarié induite par les nouvelles technologies justifie un revenu de base inconditionnel (RBI), soutiennent ses partisans (voir aussi DP [2117](#) et [2118](#)).

Or le diagnostic de la baisse tendancielle du volume de l'emploi prête à discussion. Et cette baisse ne constitue pas une fatalité, pour autant que l'économie se libère de l'obsession de la productivité.

Grâce aux nouvelles technologies - robotisation, automatisation, intelligence artificielle notamment - et aux nouvelles formes d'économie (économie collaborative), la production de biens et de services devient de moins en moins dépendante du travail salarié. Dans cette perspective, le RBI serait le moyen de lutter contre le chômage, de réduire la pression sur les salaires et de redistribuer partiellement la richesse produite, nous [expliquent](#) ses défenseurs. L'argument pourrait convaincre si le diagnostic s'avérait pertinent.

Le mythe de la fin du travail prospère depuis plusieurs décennies, mais il est régulièrement démenti par la réalité. A la fin des années 70 et dans les années 80, le développement de l'informatique devait stimuler la productivité et détruire

nombre d'emplois. Dans leur [rapport](#) publié en 1978, Simon Nora et Alain Minc prévoyaient une perte de 30% des emplois dans la banque, l'assurance, la poste et le travail de bureau. En 1995, [Jeremy Rifkin](#) prédisait la fin du travail. Aujourd'hui, on [prétend](#) que la généralisation de la robotique devrait coûter des millions d'emplois.

Toutes ces prévisions se sont révélées fausses. Bien au contraire, l'emploi a augmenté dans le secteur tertiaire pourtant désigné comme la principale victime des nouvelles technologies. En [Suisse](#), le nombre d'emplois équivalent plein temps a augmenté de 2,96 à 4,32 millions entre 1980 et 2014. Certes, certains secteurs, notamment l'industrie, ont vu diminuer leurs effectifs. Mais même l'emploi de bureau et de commerce qui avait fléchi à la fin du siècle dernier est reparti à la hausse ces dernières années.

L'économiste Jean Gadrey a identifié [les biais](#) qui ont conduit à ces erreurs de jugement. Tout d'abord, les prospectivistes étendent à des secteurs entiers des cas particuliers de réelle perte d'emplois. Ensuite, ils ne tiennent pas compte du fait que les nouvelles technologies modifient plus le contenu des

activités qu'elles ne les suppriment et suscitent la création de nouveaux services. Enfin, leur optimisme les conduit à négliger les obstacles humains, sociaux, économiques et environnementaux au productivisme que devraient entraîner les nouvelles technologies.

Accepterons-nous que la téléassistance et les robots prennent le relais de la présence humaine dans les hôpitaux et auprès des personnes âgées? Les caisses automatiques dans les grandes surfaces vont-elles faire disparaître les caissières? Il suffit d'observer le comportement des consommateurs pour en douter.

La robotisation implique de coûteux investissements, qui n'atteignent pas toujours le seuil de rentabilité dans un délai acceptable ni dans tous les domaines d'activité. Par ailleurs, la généralisation des entreprises *hightech* dans la production signifierait une consommation fortement accrue d'énergie et de matières premières. Est-ce l'avenir social et écologiquement durable auquel nous aspirons?

Prôner un RBI en réponse au chômage, à la raréfaction de l'emploi salarié et à la montée des soi-disant indépendants au

revenu précaire, c'est en quelque sorte prendre acte d'une évolution dont on admet qu'elle est inéluctable. Pire, les partisans du RBI n'hésitent pas à présenter cet instrument comme un moyen d'accroître le pouvoir d'achat, donc de relancer la croissance par la consommation. Nous y voilà.

Une politique vraiment efficace de lutte contre le chômage et de création d'emplois ne passe pas par une stimulation de la croissance quantitative ni par une recherche éperdue de productivité, mais par une

économie de la qualité ([DP 2113](#)). Une économie qui tout à la fois répond aux besoins et veille à la qualité des processus de production, des conditions de travail et des produits proposés. Bref tout le contraire de ce qu'illustrent, par exemple, l'agriculture industrielle et l'obsolescence programmée des biens de consommation. Cette économie offrirait des gisements d'emplois importants et permettrait un développement durable, prenant en compte la finitude des ressources naturelles et le soin de notre

environnement naturel.

Nous sentons bien que cette transition vers une économie de qualité devient urgente. Tous les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux nous en indiquent la nécessité. Une fois cette transition réalisée, nous pourrions alors rouvrir le dossier du RBI.

Aujourd'hui, le RBI ne dessine aucune perspective d'avenir. Il exprime plutôt une capitulation devant un état de fait. C'est un cache-misère.

A qui la loi sur le droit d'auteur sert-elle vraiment?

Un état des lieux critique avant une prochaine révision législative

François-Xavier Viallon - 15 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29203>

Le Conseil fédéral veut moderniser le droit d'auteur, notamment en vue d'optimiser la lutte contre le piratage et de faciliter l'utilisation des offres numériques au fur et à mesure de leur développement.

La [consultation](#) sur ce projet vient de s'achever et la rédaction du message aux Chambres fédérales prendra plusieurs mois avant que les travaux parlementaires puissent commencer.

Sans attendre et avec raison, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle a mis à jour son [guide de poche](#) et rappelle de manière didactique l'utilité de la loi sur le droit d'auteur pour

les artistes.

Cependant, à l'ère du numérique, les principaux arguments avancés ont perdu en pertinence. Les œuvres numériques pourraient se satisfaire d'une version épurée du droit actuel en mettant l'accent sur le droit de citation et la réutilisation commerciale (ou non) de l'œuvre.

La problématique du droit d'auteur à l'ère numérique

Conçue dans le but de protéger la forme sous laquelle les auteurs présentent leurs créations (et non les créations elles-mêmes), la loi sur le droit d'auteur protège de plus en

plus un fichier numérique, soit une succession de 0 et de 1. Contrairement à une représentation physique (réelle), le numérique est reproductible à l'infini.

Grâce à lui, il n'est plus nécessaire de disposer d'un support ni de posséder la création: une immense quantité d'œuvres sont désormais accessibles sur Internet, gratuitement et dans le respect du droit.

Dès lors, on peut s'interroger sur la pertinence des principaux arguments avancés par le législateur et discutés ici pour maintenir l'ancien régime en place.

Le droit de reproduction

Ce premier point représente l'enjeu principal du combat. En effet, alors qu'un livre ou un vinyle est compliqué à photocopier et à enregistrer, la technologie numérique a tout changé.

A l'époque des CD, il a été possible de conserver pendant quelques années un vague contrôle sur leur reproduction, initialement dû au coût du matériel nécessaire pour effectuer les copies (une [petite annonce](#) de 1997 propose un graveur de CD à 500 francs). Les maisons de disque et les éditeurs de logiciels ont ensuite développé de nombreux mécanismes anti-copies. Certains avaient atteint un degré de sophistication tel que leurs acheteurs n'arrivaient même plus à lire le disque.

Quoi qu'il en soit, il a rarement fallu plus de quelques heures pour pouvoir «*craquer*» la plupart des mécanismes de protection, indépendamment de l'œuvre numérique protégée. Toutefois, la nécessité d'un support physique a pendant longtemps permis de limiter sa diffusion.

Le droit de diffusion

Depuis l'avènement de l'internet, une fois la protection contournée, il est possible de diffuser l'œuvre à la terre entière. C'est ainsi qu'en 2011, il semble que près d'[un quart du trafic](#) Internet était généré par l'échange d'œuvres piratées. Une fois l'œuvre en circulation, il est pratiquement

impossible d'en supprimer toutes les copies.

Les licences d'utilisation d'aujourd'hui

L'adaptation du droit d'auteur à l'internet et à l'économie du partage existe déjà avec les licences [Creative Commons](#) (CC):

- CC 0 - domaine public, libre de droit
- BY - citer l'auteur
- NC - pas d'utilisation commerciale
- ND - rediffusion sans modification uniquement
- SA - rediffusion sous la même licence que celle choisie par l'auteur

Domaine Public, pour donner un exemple au hasard, encourage la reproduction et la diffusion de ses articles sous [licence CC BY-ND](#).

Pour la musique, un grand changement s'est opéré lorsque les *majors* du disque ont passé un accord avec Google par le biais de [Vevo](#), légalisant ainsi contractuellement la diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Alors qu'on ne pouvait auparavant uniquement enregistrer (illégalement) une copie d'une plateforme d'échanges, de la radio ou d'un disque, il devenait dès lors possible d'écouter (mais surtout de regarder) autant de fois qu'on le souhaitait le dernier clip de Rihanna.

Le droit de mettre à disposition

Avec la diffusion de masse tombait le troisième objet du

droit d'auteur, le fait de rendre accessible son œuvre. Car à l'heure de l'économie de l'attention, celui qui n'est pas présent sur YouTube n'a pas de visibilité. La visibilité n'est plus un droit, elle est pour beaucoup devenue une contrainte, sous peine de finir noyée dans la masse d'informations qui nous entoure.

Droit de modification

La situation est quelque peu différente pour les deux derniers atouts du droit d'auteur. Lors de la transformation d'une création, qu'il s'agisse d'un *remix* ou d'une traduction, la question de la copie ne se pose plus de manière aussi simple. Il est dans un premier temps nécessaire de fournir un travail. Même si [certains](#) prédisent l'automatisation des traductions, ce n'est pas encore demain que l'on lira le dernier roman de Kenzaburō Ōe avec Microsoft Translator.

Mais une fois le travail réalisé, il est impossible d'en empêcher sa diffusion. Certaines œuvres modifiées sont même plus diffusées que l'original, par exemple les titres allemands de [Serc](#) et [Der Tourist](#), tous deux transformés en publicités.

Droit de représentation et d'exécution

La représentation est, pour certains artistes - les musiciens et les acteurs de théâtre notamment - le cœur de leur métier. Et là, si une contribution est demandée, il

est déjà plus rare de ne pas la payer. Difficile de voler la vedette à l'artiste, même si certains spectateurs préfèrent visionner le spectacle à travers leur *smartphone* et rediffuser l'enregistrement. On peut raisonner de manière analogue pour le cinéma: une représentation en salle reste incomparable à ce que tout bon

bourgeois peut s'offrir sur son *home cinema*. En ce qui concerne la peinture, les musées et galeries nous offrent de nombreuses occasions de l'admirer, voire de l'acheter lorsqu'il s'agit d'artistes dont on apprécie le travail.

Les auteurs qui pourraient y perdre le plus sont les

écrivains, car leur œuvre est copiable à merci et il ne peuvent se mettre en scène comme d'autres. Mais là aussi, la mort du livre se fait attendre. Car peut-être qu'après avoir traité 321 courriels et parcouru 47 articles sur votre tablette, vous ne serez pas fâché de retrouver un bon vieux bouquin.

Mer du Nord – Méditerranée à travers les Alpes suisses

Le Gothard comme tronçon de l'un des axes du corridor ferroviaire Rotterdam-Gênes, et le tunnel sous la Manche comme élément de comparaison édifiante

Michel Béguelin - 18 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29221>



Le corridor ferroviaire Rotterdam-Gênes dessert la zone économique la plus dense du continent.

Nulle part ailleurs le volume de transport de marchandises n'est aussi important que dans le [corridor Rhin-Alpes](#). D'où la nécessité de capacités correspondantes, sous la forme de deux doubles voies à hautes

performances sur toute sa longueur.

La Suisse accepte tout le trafic qui lui revient du fait de sa position au cœur du continent, mais elle le veut sur le rail. A cette fin, elle a doublé ses deux lignes transalpines historiques par deux lignes de base. Le Lötschberg-Simplon est en service (avec encore 22,7 km de simple voie). La seconde, la ligne du Gothard, le sera partiellement à la fin de cette année et totalement dès 2020, après la mise en service du Monte-Ceneri de base. Une belle avancée pour le corridor Rotterdam – Gênes.

Côté nord et côté transalpin

L'initiative du corridor revient aux Pays-Bas, accompagnés par l'Allemagne. Dès juin 2007, s'ouvre entre Rotterdam et la Ruhr la [ligne de la Betuwe](#) qui

s'étend sur 160 km à double voie. Dédiée exclusivement au trafic de marchandises, elle double le parcours classique. Au-delà, la vallée du Rhin comporte déjà deux doubles voies. Le tronçon Karlsruhe-Bâle, en cours de réalisation, sera achevé vers 2025, soit avant la double voie complète prévue au Lötschberg de base.

Du côté italien, deux doubles voies existent déjà dès Chiasso et dès Domodossola – en plus des deux lignes à simple voie via Luino d'une part, et via le lac d'Orta vers Novarre en évitant le nœud de Milan, d'autre part); mais elles doivent être mises au niveau des capacités du nord. Les travaux en cours, qui correspondent aux aménagements décidés et financés dans le cadre du [«corridor 4 mètres»](#), seront achevés en 2022.

Saleté d'amiante

Au nord de Gênes, pour un budget de 6,4 milliards d'euros, une nouvelle ligne de 53 km, dont un tunnel long de 37 km, est en construction afin de dégager les ports de Ligurie, tels Savone, Gênes ou La Spezia. Ces ports devraient recevoir dorénavant davantage de trafic en provenance d'Asie via le nouveau canal de Suez, une route qui permet un gain de six jours par rapport à la destination de Rotterdam.

Aux dernières nouvelles, le percement du tunnel est [suspendu](#) pour une durée indéterminée, les mineurs ayant rencontré une roche contenant trop d'amiante. La nouvelle ligne ne pourra certainement pas entrer en service en 2021 comme prévu. Les deux lignes historiques très accidentées n'offrent que des performances limitées. Mais il existe plusieurs autres possibilités, utilisables de façon transitoire ou durable.

Conteneurs ET semi-remorques

Pour le commerce maritime, le trafic des conteneurs demeure bien sûr prépondérant. Sur terre, avec environ 50 terminaux rail-route desservis par le corridor, les échanges internes le long de l'axe nord-sud se font naturellement intenses.

Et là, le trafic s'effectue de plus en plus par semi-remorques – en fait des conteneurs à roues – qui représentent 80% du parc des poids lourds. Les grandes

entreprises de logistique organisent leurs transports en combinant une petite flotte de tracteurs desservant les terminaux, alors que la grande flotte des semi-remorques passe par le rail (par exemple [Ewals Cargo Care](#) où une flotte de 440 tracteurs travaille avec 3'100 semi-remorques).

Pour les longues distances, cette combinaison s'avère optimale par rapport au système «*chaussée roulante*» où camion, remorque et chauffeur voyagent ensemble. Car le rail ne transporte pas de poids mort, les chauffeurs routiers ont des conditions de travail plus humaines – moins de découches.

Mais l'équipement des terminaux doit suivre. Les plus concernés par le trafic transalpin sont, entre autres, ceux de Köln Eifeltor, Freiburg im Breisgau, Singen, au nord et, au sud, ceux de Busto Arsizio-Gallarate, Piacenza, Novarre. Tout un réseau de trains-navettes relie ces terminaux.

A ce trafic de transit européen, s'ajoutent les trafics import-export et interne de la Suisse, dont la majeure partie s'effectue aussi par le mode rail-route. En trafic transalpin, la part totale du rail via la Suisse, en augmentation continue depuis 2001, a été de 69% en 2015, par la ligne de montagne du [Gothard](#). Avec les performances offertes par la ligne de plaine et ses trains bien plus longs, la proportion doit fortement s'améliorer.

Une comparaison édifiante: le tunnel sous la Manche

La capacité d'un axe ferroviaire se mesure d'après la fourchette des vitesses des trains qui l'empruntent. Plus les différences entre les divers convois sont grandes, plus la capacité diminue.

Pour le Gothard, au début tout au moins, il semble que les trains voyageurs rouleront à 200 km/h et les convois marchandises à 100 km/h seulement. Or cet écart est beaucoup plus large que dans le cas du tunnel sous la Manche, presque aussi long que le Gothard.

Dans le cas de l'Eurotunnel, les Eurostar, capables de rouler à 300-320 km/h, traversent le tunnel à 160 km/h, alors que les navettes camions, autos et trains marchandises circulent à 120-140 km/h. Grâce à cette modeste fourchette, l'Eurotunnel présente des chiffres éloquentes: en 2015, les seuls trains navette de camions ont transporté 1'480'000 véhicules, la barre des deux millions étant prévue pour 2020.

La Suisse en a compté un total d'un million sur la route à travers les Alpes en 2015. L'objectif de [limiter le transit alpin](#) par la route à 650'000 camions par an, c'est-à-dire d'en transporter 350'000 de plus par le rail, peut être atteint facilement, de par la seule technique ferroviaire.

Encore faut-il choisir pour le long terme la bonne fourchette

des vitesses entre les divers types de trains. En matière de gestion du trafic, le [Groupe Eurotunnel](#) présente un bilan remarquable. L'entreprise gère un volume impressionnant de trafics distincts (navettes camions, autos, trains marchandises, Eurostar) circulant sur une seule double voie avec les mêmes exigences d'entretien que les nôtres. La Suisse avec ses deux doubles

voies, Lötschberg-Simplon (sauf le tronçon provisoirement encore à voie unique) et Gothard de base, a largement les moyens d'y parvenir.

Reste évidemment la question de la gestion coordonnée, chez nous au quotidien, de l'ensemble des trafics du corridor, transit et interne. Trois acteurs sont concernés: le Bern-Lötschberg-Simplon, les CFF et l'organe d'attribution

[Sillon Suisse SA](#). Sauront-ils s'entendre pour constituer une seule entité? Reconnaitront-ils qu'il y va pour eux d'une double responsabilité: l'efficacité du corridor et la rentabilité des NLFA?

Ces interrogations constituent à la fois de beaux sujets de réflexion à long terme et de nécessaires options à prendre dans la décennie à venir.

Zurich: la ville qui aime les riches?

L'urbanisme rose-vert au défi

Michel Rey - 13 avril 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29195>

Les riches adorent la ville de Zurich, mais les catégories de population moins aisées sont condamnées à la fuir, affirme le [Tages-Anzeiger](#).

Le constat mérite d'être nuancé, mais il reflète une réalité. Explication.

Pour étayer sa démonstration, le quotidien zurichois se réfère à une statistique du fisc cantonal qui révèle un fort accroissement des contribuables à revenus moyens et supérieurs. Les recettes fiscales des personnes morales ont également augmenté (sans l'aide des grandes banques). Par contre, les classes de revenus inférieurs sont restées stables et même ont légèrement diminué.

Personne ne pouvait prévoir une telle évolution lorsque l'alliance rose-verte obtint la majorité en 1994, mettant fin à des décennies de pouvoir de la droite.

Les prévisions étaient pessimistes. La ville était condamnée à dépérir avec l'exode des contribuables aisés et des entreprises menacées par un fisc vorace. N'y vivraient que des fonctionnaires, les pauvres, les cas sociaux, les chômeurs et personnes âgées (en allemand toutes les catégories de population commençant par la lettre A).

Ce scénario catastrophe ne s'est pas réalisé. Alors que la ville passait de 440'000 habitants en 1963 à 358'000 en 1997, sa démographie est

depuis lors repartie à la hausse pour atteindre 410'000 habitants aujourd'hui. Et il s'agit de contribuables intéressants pour la ville. Comment expliquer ce renversement?

La nouvelle majorité rose-verte va mettre fin à une politique des partis bourgeois orientée vers le tout à la voiture, la construction de bureaux, la répression policière. Elle privilégie les transports publics, la création de zones à 30 km/h, une police de proximité et une politique foncière et immobilière s'appuyant sur les coopératives.

En un mot, une qualité de vie qui rend la ville plus attractive. Des espaces verts plutôt que du béton. Attractive pour les

nombreux étrangers qui viennent travailler en Suisse, souvent avec des salaires élevés, mais aussi pour une population jeune intéressée par les avantages d'une vie urbaine qui permet de concilier plus facilement vie de famille et sociale et vie professionnelle.

La ville se dote de centres de recherche et de formation, d'hôpitaux de pointe, d'équipements culturels qui en font un centre très créatif pour les innovateurs de tout genre, tant scientifiques qu'économiques et culturels. Elle est attractive pour l'activité économique, favorable à la création d'emplois.

Zurich est une ville appréciée, recherchée, mais cela a son coût. Elle fait partie des [métropoles](#) dont le coût de la vie est l'un des plus élevés du monde. Pour le quotidien zurichois, les prix du marché de l'immobilier sont le facteur déterminant de la sélection des contribuables. Au cours de ces dernières années, ils ont

augmenté de plus de 40%. Le *Tagi* soutient qu'il est quasi impossible d'habiter à Zurich avec un revenu inférieur à 60'000 francs.

Les pouvoirs publics peuvent-ils contrecarrer cette tendance à la hausse? Le *Tages-Anzeiger* ne voit qu'un moyen efficace: l'achat de terrains par la collectivité pour influencer l'offre de logements. En automne 2013, les citoyens zurichois ont voté un crédit de 80 millions de francs en faveur d'une [fondation pour le logement](#). Mais à ce jour, celle-ci n'a pas acheté un mètre carré sur le territoire de la ville. On signalera qu'elle dispose de fonds propres de 140 millions de francs et est propriétaire de 1'522 logements.

L'analyse mériterait d'être affinée et précisée. La majorité zurichoise rose-verte s'efforce d'agir sur l'offre de logement, non seulement par l'achat de terrains mais aussi par des mesures d'aménagement et des

règles de construction en faveur des logements à loyers avantageux. Et en s'appuyant sur les coopératives du logement (environ un quart du parc immobilier). Mais l'analyse a le mérite de faire émerger les ambiguïtés et les limites d'une politique urbaine soucieuse de la qualité de vie de ses habitants.

Elle doit faire réfléchir les autorités des villes comme Genève et [Lausanne](#) qui ont pris le même chemin. Lausanne qui d'ailleurs affirme clairement une stratégie du logement orientée vers toutes les catégories de contribuables.

Une politique urbaine de qualité doit impérativement s'accompagner d'une politique sociale soucieuse des intérêts et des valeurs des classes moins favorisées. A défaut, les villes se transforment en ghettos pour les riches; et surtout cela conduit à l'exclusion des classes moyennes et inférieures que les majorités rose-verte urbaines sont censées défendre.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Revenu de base inconditionnel et «fin du travail»

<http://www.domainepublic.ch/articles/29124>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29174>

<http://initiative-revenudebase.ch/pourquoi/#why>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000252/index.shtml>

http://www.cnam.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1295877018177

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141027trib64edc65c1/les-robots-detruiraient-trois-millions-d-emplois-d-ici-a-2025-en-france.html>

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/key/erwerbstaetige0/berufliche_mobilitaet.html

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2015/06/02/le-mythe-de-la-robotisation-detruisant-des-emplois-par-millions-2-pourquoi-ces-grossieres-erreurs-de-prevision/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28946>

A qui la loi sur le droit d'auteur sert-elle vraiment?

<https://www.ige.ch/fr/droit-dauteur/modernisation-du-droit-dauteur-2015.html>

https://pme.ipi.ch/fileadmin/user_upload/Services_Links/Download/Institut/f/A6_Web_Pocket_Guide_Gedacht_Gemacht_Geschuetzt_fr.pdf

<http://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/35540/view?page=11&p=separate&view=2338,4684,1221,500>

<http://www.cNBC.com/id/41356625>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/deed.fr>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Vevo>

<http://www.zdnet.com/article/the-first-10-jobs-that-will-be-automated-by-ai-and-robots/>

<https://www.youtube.com/watch?v=yPBArJHVOeE>

<https://www.youtube.com/watch?v=llN1pZqO8Zo>

Mer du Nord - Méditerranée à travers les Alpes suisses

<http://www.corridor-rhine-alpine.eu/programme.html>

<http://www.rp-online.de/thema/betuwe-linie/>

<http://www.bav.admin.ch/4mK/index.html?lang=fr>

<http://www.ilfattoquotidiano.it/2016/01/22/tav-sospesi-a-tempo-indeterminato-due-bandi-rischio-amianto-si-fermano-i-lavori/2398759/>

<http://www.ewals.com/fr/>

<http://www.bav.admin.ch/verlagerung/01529/index.html?lang=fr>

<http://www.bav.admin.ch/verlagerung/index.html?lang=fr>

<http://www.eurotunnelgroup.com/fr/groupe-eurotunnel/exploitation/performances/>

<http://www.trasse.ch/fr/ueberuns/aufgaben/>

Zurich: la ville qui aime les riches?

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/ein-magnet-fuer-reiche/story/21847309>

<http://www.letemps.ch/economie/2016/03/10/singapour-reste-ville-plus-chere-monde>

http://www.wohnungspolitik-schweiz.ch/data/TA_2015-11-09_Bei_Genossenschaften_und_Stiftungen_lie_9411.pdf

<http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/logement/politique-du-logement/mot-du-directeur.html>